

# L'estuaire pour tous

*Journal du collectif des deux rives*

N° 11

## édito

L'année 2018 s'est achevée sur un grand espoir : l'arrêt définitif du projet Matelier. Souhaitons qu'en 2019, notre vœu se réalise et que cet abandon vienne récompenser les 6 années d'engagement et d'énergie consacrées à ce combat. Mais prudence...il peut encore y avoir des rebondissements ; notre motivation sera intacte pour continuer la lutte, renforcée par la détermination des élu(e)s, la dynamique du Groupement des Associations et le soutien de nos adhérent(e)s.

Notre Collectif s'investit également dans d'autres domaines... (La qualité de l'eau de l'Estuaire, l'activité économique du port du Verdon, les problèmes d'érosion dans l'estuaire et sur les côtes, le développement des énergies renouvelables...), participe avec assiduité aux réunions de travail du Parc Marin et de la Commission Locale de l'Eau, souhaite s'associer aux travaux du Parc Régional du Médoc et intégrer la Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais.

Notre CA a été renforcé par l'élection des 4 personnes précédemment cooptées pour une année et qui pendant cette période ont largement participé aux actions du Collectif, par une élue paullacaise et un membre coopté pour un an (de Pauillac également). C'est avec plaisir que nous en accueillons d'autres pour renforcer l'équipe lors des élections à la prochaine AG (samedi 20 avril, à confirmer).

On peut augurer que l'année 2019 sera riche en projets que nous suivrons avec attention dans un souci de participation constructive et de respect de notre environnement estuarien. En vous remerciant pour vos soutiens nécessaires et stimulants, les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Maryse Sinsout Présidente du Collectif

*Collectif Estuaire pour tous*

# Avis du conseil de gestion du PNM sur « le dragage d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires et de leurs accès, de la gestion des sédiments dragués »



Pour garantir l'accès des navires à ses sept terminaux, le port de Bordeaux est contraint de draguer et rejeter des volumes de sédiments considérables : plus de neuf millions de mètres cubes par an. Les enjeux environnementaux sont de taille, sur un estuaire qui abrite encore l'ensemble des huit grands poissons migrateurs historiquement présents sur la façade atlantique.

En vue d'obtenir une nouvelle autorisation décennale pour les opérations de dragage et d'immersion des sédiments dans l'estuaire et l'embouchure de la Gironde, le port de Bordeaux a déposé une demande d'autorisation environnementale. Saisi par l'État, le conseil de gestion du PNM a donné un avis conforme sur ce projet.

Pour rappel, l'avis est dit « conforme » lorsqu'il se réfère à une activité susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du Parc. L'avis conforme exprimé par l'AFB - ou sur délégation, le conseil de gestion du Parc - peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions, ou défavorable. En cas d'avis défavorable, le

projet ne peut être autorisé en l'état et les services de l'État instructeurs du dossier sont tenus de rejeter la demande d'autorisation. À la lecture des éléments fournis dans le dossier, de la note technique rédigée par l'équipe technique du Parc, et des échanges entre les membres, le conseil de gestion a donné un avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions. Ces réserves (8) permettront notamment de mieux qualifier les effets sur le milieu marin.

Les prescriptions (7) visent principalement à renforcer les mesures de suivi (poissons, habitats marins et contaminants de l'eau) (Si vous souhaitez connaître le détail des réserves et prescriptions, elles se trouvent sur le site du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; C/R du conseil de gestion du 20 décembre 2017)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique interdépartementale est prescrite du jeudi 03 janvier 2019 au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la demande

d'autorisation environnementale pour les dragages d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires et de leurs accès dans l'estuaire de la Gironde, et de la gestion des sédiments dragués.

(Si vous souhaitez connaître les mairies, les dates et horaires où un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à votre disposition ; [www.gironde.gouv.fr/publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/publications/Publications_légales) et [www.charente-martime.gouv.fr](http://www.charente-martime.gouv.fr))

À cette occasion notre association compte bien poser de nombreuses questions sur les réserves et prescriptions émises par le PNM (cf. ci-dessus), rencontrer le commissaire enquêteur et déposer une contribution écrite.

**Parc Naturel Marin :** réunion publique organisée à Talais le 28 novembre. (environ 70 personnes). Présentation par M<sup>me</sup> Julie Bertrand la directrice et M. Franck Laporte maire de Talais des missions du PNM qui doivent concilier de forts enjeux écologiques et économiques. Le Conseil de gestion du PNM rend des avis sur tous les projets susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin.

## Texte de référence : le plan de gestion disponible sur le site du PNM.

Nous avons questionné sur les projets d'accueil des paquebots à Pauillac et d'utilisation des sédiments de dragage pour réensabler les plages, les incidences des pompages et rejets de la Centrale du Blayais sur les eaux de l'estuaire. Le PNM ne peut pas avoir de position « a priori », il étudie les projets en cours.

Notre Collectif, qui a pris une part très active dans la création de cette instance, ne peut que se réjouir de cette 1<sup>ère</sup> réunion dans le Nord - Médoc (une démarche identique est prévue en janvier sur la rive droite).

# Une nouvelle gouvernance pour le port de Bordeaux ?

Le 27 juillet 2018 le journal Sud Ouest annonçait la régionalisation du port de Bordeaux prévue pour septembre 2018. Estuaire Pour Tous fait le point pour ses adhérents :

## Le déclin

Depuis la réforme portuaire de 2008, le GPMB est passé de 439 salariés à 330. En 1980 il y avait 1 200 salariés. Un problème de sureffectif était déjà soulevé par le ministre de l'Économie alors en poste Emmanuel Macron en 2016. On note 15 000 emplois directs et indirects générés par l'activité portuaire. Le chiffre d'affaires du GPMB est de 46 millions d'euros pour ce 8<sup>e</sup> grand port de France qui accueille 1 100 navires par an sur les sept terminaux :

**Le Verdon** : conteneurs et croisières : 78 tonnes. **Pauillac** : trafic pétrolier et airbus A380 : 430 000 tonnes.

**Blaye** : céréales et liquides. 158 000 tonnes.

**Ambès** : hydrocarbures et produits chimiques, 3 856 000 tonnes.

**Grattequina** : matériaux de construction, 21 000 tonnes.

**Bassens** : pôle logistique 2 556 000 tonnes.

**Bordeaux** : croisières.

Le port de Bordeaux était classé en 1980, 28<sup>e</sup> port sur les 56 plus grands ports européens. En 1990, 36<sup>e</sup> sur 56 et en 2000, 46<sup>e</sup> port sur 56. Le climat social est tendu. Grève de la drague du 16 juin au 25 septembre 2018.

Un appel d'offres initié en octobre 2017 pour relancer le port du Verdon, bien adapté aux portes conteneurs, a avorté. Tous les projets pour animer l'activité du Verdon ont échoué.

L'armateur italo-suisse MSC, transporteur mondial de conteneurs (flotte de 440 navires, dessert 200 routes maritimes

reliant 500 ports dans 155 pays) a quitté le port de Bordeaux en mai 2018.

## Le futur

Actuellement trois audits sont en cours, un audit général, un audit sur l'opportunité de régionaliser ce port d'État, et un autre sur le rapproche-

ment de la gouvernance avec La Rochelle et Bayonne.

## Les ports de La Rochelle et Bayonne en chiffres :

La Rochelle génère 16 000 emplois directs et indirects.

D o m i n i q u e B u s s e r e a u président du

Conseil départemental de Charente-Maritime est hostile à un port régional commun Bordeaux / La Rochelle. Il craint que La Rochelle ait à combler les pertes de Bordeaux. Bayonne (port régional) est favorable à une gestion régionale avec Bordeaux (port d'État)

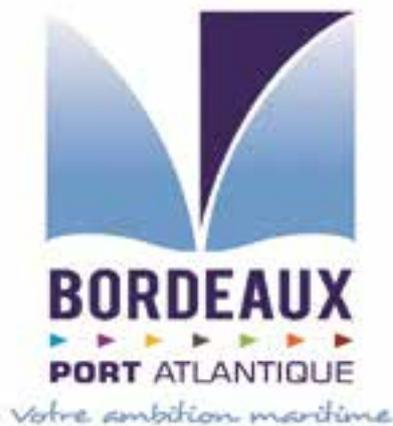
avec une stratégie économique globale. La région pourrait gérer tous les ports de la Nouvelle-Aquitaine.

La Rochelle, 6<sup>e</sup> grand port français n'est pas opposé à une évolution de la gouvernance qui donnerait une place plus importante à la région.

Bayonne est géré par la chambre de commerce et d'industrie Bayonne / Pays basque qui est concessionnaire jusqu'en 2023. Le port de Bayonne génère 1 000 emplois directs et 2 500 emplois induits.

*\* La régionalisation devrait s'accompagner d'un travail commun sur la gouvernance du port, sur la situation du foncier (2 500 hectares) et sur la situation du port du Verdon.*

*\* Pour Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine, le dragage doit rester à la charge de l'État. Le dragage de l'estuaire représente une charge incompressible de 14 millions d'euros par an. Il souhaite aussi que l'État garde la capacité à financer les grands investissements ce qui éclaire sur les tensions existantes.*



Suite à leur proposition, rencontre jeudi 6 décembre avec des responsables du Département des Travaux et Environnement du GPMB : le directeur Philippe Renier, Julien Mas chef du service chargé de la gestion environnementale des espaces et Julie Filatreau chargée des questions de développement durable liées à l'entreprise, pour échanger sur l'enquête publique (du 3 janvier au 1<sup>er</sup> février) concernant le renouvellement de l'autorisation de dragage d'entretien du chenal de navigation (période 2019/2028).

- 2 phases de 5 ans après un bilan à mi-parcours par le comité de suivi. L'étude d'impact rédigée par le GPMB s'est appuyée sur le « Plan de Gestion des sédiments de dragage de l'estuaire de la Gironde » piloté par le SMIDDEST.

L'embouchure, pourtant zone à problèmes, n'est que très brièvement évoquée. Question abordée par EPT devant le commissaire-enquêteur en janvier.

Autres échanges : possibilité d'utiliser les sédiments de dragage de la passe de l'ouest pour ré ensabler les plages, déshérence du port containers et valorisation des terrains du Verdon propriété du GPMB (650 ha), projet escales paquebots.

Des réponses conditionnées par la participation d'autres partenaires ; c'est la Direction et le Conseil de développement du port qui sont décisionnaires.

Échanges avec les représentants du GPMB très constructifs qui permettront ainsi de travailler ensemble à la revalorisation économique de l'estuaire.

# Historique de l'accueil des paquebots au Verdon-sur-Mer



Le môle d'escale, également appelé gare à terre construit en 1933 dans le prolongement du port maritime au Verdon-sur-Mer

La chambre de Commerce de Bordeaux avait émis l'idée de construire un môle d'escale à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde au Verdon-sur-Mer. Ce projet, adopté par un vote de loi en 1910 et 1914, ne se concrétise pas à cause de la première guerre mondiale. Le site du Verdon-sur-Mer est choisi pour sa facilité d'accès. Le chantier gigantesque, qui attire une main d'œuvre nombreuse, commence en 1926-1927 et ne doit sa construction qu'à l'argent issu des dommages de guerre allemands en 1931. Ce sont près de 1 000 ouvriers qui se succèdent sur le chantier. L'ouvrage, de plus de 300 mètres de long, se compose de :

- Une gare maritime avec salon et réception d'attente... le tout est érigé dans un pur style art déco et comprend de nombreux salons, un bar, un grand hall.
- Un viaduc (370 m) d'accès permettant le passage d'une route et deux voies ferrées. Le chemin de fer utilise la première ligne électrifiée de la SNCF en 1934.

L'avant-port est équipé de deux faces d'accostage longues chacune de 317 mètres. Il est constitué de cinq tables de soixante mètres de long qui reposent sur douze piles en béton armé.

## Plusieurs innovations techniques méritent d'être signalées :

- Enfoncement des piles.
- Amortisseurs hydrauliques pour amortir l'approche des paquebots le long des quais.
- Voie ferrée électrifiée dès 1934, l'une des premières de France.

Après quatre ans de travaux, l'inauguration a lieu en grande pompe le 22 juillet 1933. À cette occasion, le paquebot Champlain fait escale et débarque quelques centaines de pèlerins se rendant à Lourdes. Par la suite de nombreux paquebots et navires de commerce font escale. Le Verdon-sur-Mer est alors une commune en vue et en plein essor.

## L'une des dernières escales est celle du « Massilia »

Le gouvernement français s'est replié à Bordeaux, le 19 juin 1940. Un groupe de 27 parlementaires décide de partir à Alger pour se soustraire à l'avance allemande et constituer un gouvernement en exil. Ils gagnent le Verdon où un paquebot, le Massilia les embarque à destination de Casablanca le 21 juin 1940.

## Le piège du Massilia.

Édouard Daladier, Georges Mandel, Pierre Mendès-France, Jean Zay et d'autres, sont arrêtés le 24 juin à Casablanca, rapatriés en métropole et accusés de trahison. Jean Zay (ministre de l'Éducation nationale et des

Beaux-Arts) et Georges Mandel (député de Gironde, maire de Soulac) mourront tous deux assassinés par la milice en 1944, après quatre ans de captivité ; Pierre Mendès-France lui, sera condamné à six ans de prison, il parviendra à s'évader et rejoindra le général de Gaulle à Londres. (Une stèle est érigée à la pointe de Grave) Lorsque l'armée allemande investit le Médoc, elle installe sur le môle plusieurs batteries antiaériennes. Le 11 novembre 1944, lors des combats pour la libération de la France, le môle est plastiqué et détruit en grande partie par l'armée allemande. Un témoignage de ces combats subsiste encore, sous la forme de l'épave du bateau allemand Z24 qui git à proximité des piles du môle. Cette construction n'aura eu qu'une dizaine d'années d'activités. Ce n'est qu'en 1964 qu'un appontement pétrolier est inauguré et néanmoins les bateaux de croisière continuent à faire escale. Il semblerait que pour rapprocher les croisiéristes de leurs centres d'intérêt (Bordeaux, les vignobles), les escales touristiques pourraient à moyen ou long terme, être envisagées à Pauillac. Actuellement, seuls quelques bateaux de croisières ne pouvant aller jusqu'à Bordeaux font escale au Verdon, très certainement en attendant que le quai prévu à cet effet à Pauillac soit réalisé. À ce jour, aucun accueil n'est prévu pour les croisiéristes au Verdon-sur-Mer.

## Le môle aujourd'hui

Perdu au milieu de la zone portuaire, le môle est aujourd'hui à l'abandon derrière un portail de fer. Le môle d'escale du Verdon-sur-Mer est l'un des vestiges du patrimoine historique moderne de la Pointe du Médoc



Le môle d'escale aujourd'hui

# NON à l'extraction de granulats marins

## Grand rassemblement citoyen du 27 octobre 2018

Plus de 600 personnes, venues des deux rives, se sont rassemblées au square de l'océan à La Palmyre-Les Mathes, pour dire NON au projet d'extraction de granulats marins du Matelier, à 1 km de la Côte Sauvage et montrer leur soutien à l'État et aux élus.

Douze associations : Agora Soulac Énergie, APSEM, Les propriétaires des Mathes-La Palmyre, Demain les Mathes, Estuaire Pour Tous, Les 7 Sentinelles, Les Amis de Saint-Palais, Nature Environnement 17, Natvert, Pays Royannais Environnement, Saint-Palais Environnement, Sauvons Le Littoral Ronçois avaient appelé à ce rassemblement. Nous ont également soutenus : Ré Nature Environnement, La LPO, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, Royan Vaux Environnement, l'Apllo (Association des propriétaires et locataires de Lacanau-Océan), les Amis de Jean Hameau (La Teste de Buch), l'association rémigeasse de Dolus d'Oléron. Treize élus locaux ont fait le déplacement, accueillis par Marie Bascle, maire des Mathes, qui a qualifié le projet d'extraction « d'acte criminel ». Des élus retenus par d'autres obligations se sont fait représenter ou excuser, tout en nous assurant de leur soutien. Jacques Gervais, membre d'Estuaire Pour Tous siégeant au conseil de gestion du PNM (Parc Naturel Marin) Gironde-sur-Mer des Pertuis, est intervenu pour rappeler l'effet dévastateur attendu d'une telle extraction de granulats marins sur l'érosion côtière et sur l'altération de la faune et de sa biodiversité. L'extraction intensive



Plus de 600 personnes, venues des 2 rives, se sont rassemblées

de granulats marins au niveau de « l'avant-plage » accélérera l'érosion de la côte et la fragilisera encore davantage face aux tempêtes. C'est la crainte principale, avec celle d'une destruction du milieu naturel, des associations qui ont souhaité par ce rassemblement informer et sensibiliser la population locale aux enjeux de ce projet d'extraction de près de 13 millions de m<sup>3</sup> de granulats sur 30 ans pour le stopper définitivement. Un pompage puissant de granulats altèrera les fonds marins de ces zones estuariennes, lieux de vie essentiels pour de nombreuses espèces qui s'y développent (soles, bars, céteaux, seiches...), avant de poursuivre leur croissance plus au large. Les fournisseurs de matériaux doivent s'orienter vers d'autres sources d'approvisionnement, notamment vers le recyclage de matériaux issus de la démolition,

Nombreuse présence d'élus...



source encore trop peu utilisée. Pour rappel, l'État avait refusé la demande de concession minière du Matelier, faisant suite à l'avis conforme défavorable du PNM de 2016. Cet arrêté ministériel de refus de concession du 21 juillet 2017, a été contesté par les sociétés Granulats-Ouest et DTM et annulé par le tribunal administratif de Poitiers, ordonnant le réexamen de la demande, le 21 juin 2018. Sur demande du ministère de l'Économie et des Finances, en charge des mines, le PNM a rendu un nouvel avis le 8 novembre 2018, défavorable à une écrasante majorité. Puis, conformément au Code de l'environnement art L 334-5, publication par le Ministre de l'arrêté rejetant pour la 2<sup>e</sup> fois la demande de concession du Matelier (début 2019). S'il venait aux demandeurs du projet l'idée saugrenue d'attaquer en justice ce 2<sup>e</sup> arrêté, nous repartirions dans une nouvelle bataille judiciaire à Poitiers. Enfin, rappelons que le ministère a interjeté appel de la décision du tribunal de Poitiers de juin 2018 devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux le 22 août (jugement fin 2020). En plus de ce rassemblement, une pétition\*, signée par plus de 4 000 personnes a été adressée au ministre le 3 décembre 2018. Le collectif Le Peuple des Dunes en Trégor, qui continue à mener un combat similaire en baie de Lannion a aussi appelé à la signer.

\*internet et sur papier.

# Visite de la station d'épuration de Saint-Palais le 25 octobre

Sur proposition de M. Bouffard, vice-président de la CARA en charge de l'assainissement et de M<sup>me</sup> Ducos chef du service assainissement, visite de la STEP de Saint-Palais par cinq membres du CA, accompagnés de Philippe Crouzet, un adhérent de notre Collectif expert dans ce domaine. Cette synthèse expose les conclusions de Philippe Crouzet, basées sur la visite de la STEP et l'analyse des documents et chiffres publiés par la CARA, dont le rapport de l'exercice 2017 (Compte rendu détaillé et documenté sur estuairepourtous.org), à l'appui des observations personnelles et d'autres documents accessibles.

## Remarques relatives à la visite de la STEP

1. Accueil très coopératif; réponses claires à toutes nos questions; nécessité d'informations complémentaires pour éclaircir des situations encore obscures, compte tenu de la complexité du système global et de son étendue.
2. La station d'épuration est un ouvrage ancien, de conception robuste toutefois, et qui paraît (en fonction de ce qui été vu et des rapports globaux de fonctionnement) avoir une capacité suffisante de traitement (elle paraît même plus sous-chargée que trop chargée) et qui est conduite au mieux de ce que peut faire ce genre d'outil.
3. Il est toutefois clair que cette conduite

fait appel à une quantité très substantielle de réactifs divers (réseau et station), et probablement à une consommation particulièrement forte d'énergie.

4. L'absence de méthanisation des boues, empêchée par des contraintes réglementaires, ne permet pas de récupérer de l'énergie, tout en demandant un surplus de réactifs pour leur stabilisation.

5. Il semble surprenant que, compte tenu de l'énorme extension du réseau de collecte, et donc des inévitables faux branchements, drainages de nappe, drainages de tranchée, il n'y ait pas de processus dédié au traitement des eaux « d'orage ».

6. Les chiffres de traitement disponibles sont tous globalisés et moyennés sur l'année, ce qui ne permet qu'une approche biaisée du fonctionnement. Des chiffres désagrégés seraient les bienvenus; une forme agrégée au mois ou mieux à la semaine permettrait d'analyser si des dysfonctionnements occasionnels se présentent. Il serait intéressant de mieux connaître les caractéristiques dimensionnelles de la station, ainsi que la consommation énergétique, désagrégée réseaux – station, sujet qui n'est pas abordé dans les rapports du coût de l'assainissement et de l'épuration.

## Remarques relatives à l'évacuation des eaux traitées

1. Les informations disponibles sont très

éparses et certainement incomplètes; elles amènent à considérer que l'émissaire est dépourvu de diffuseur et qu'il se situe très près de la côte, à faible profondeur (éloignement et surtout une dilution initiale insuffisante pour pallier des défaillances éventuelles de la désinfection des eaux rejetées). Il semble que la problématique d'une amélioration des conditions de rejet et de leur intégration dans la sécurisation de la conservation de la qualité sanitaire ne soit pas assez documentée et planifiée.

2. Le système de rejet doit ajouter encore de la complication à l'intrication des réseaux, les eaux traitées de la Palmyre étant rapatriées au puits de l'Auture.

## Remarques relatives au réseau de collecte

1. Le réseau de collecte est très, même trop, étendu: temps de séjour qui sont très excessifs par rapport aux spécifications habituelles pour du traitement biologique, donc fermentations et productions d'hydrogène sulfuré et d'odeurs qui cristallisent le mécontentement des usagers.

2. Les fermentations requièrent un surcroît de réactifs, pour le moment chlorure ferrique, dans le futur (projet 2017) du nitrate de calcium. C'est un cycle d'empilement de technologies pour résoudre des problèmes générés par un système techniquement discutabile.

3. Nombreux désordres imputables au mauvais fonctionnement du réseau, par exemple, débordements, en temps sec (juillet 2018) ou temps de pluie (relevage près du lac). Dans ce dernier cas, puisque le réseau est séparatif, ce ne devrait pas être la pluie à quoi imputer le désordre.

4. Nécessité d'une analyse en profondeur du réseau, avec un réexamen du devenir des eaux de pluie qui contribuent aux désordres de la collecte des eaux usées et à la pollution, étant elles-mêmes polluées par le lessivage de surfaces imperméables.





## Autres sujets connexes

### 1/POLLUTION DES PLAGES CET ÉTÉ

Ce sujet interpelle notre association dans son rôle de protection de l'environnement estuarien. On nous dit que la pollution ne vient pas de la station ; si cela est avéré, alors elle vient d'autres sources, non identifiées. Cette pollution a été mesurée, elle a entraîné la fermeture de plusieurs plages cet été, notamment en amont de Royan. Le type de pollution est paraît-il « mystérieux », c'est un problème à solutionner et nous y serons attentifs. Le Verdon a bien subi cette pollution mais la baignade n'a pas été interdite car le niveau de pollution n'était que moyen. (information donnée par le maire du Verdon-sur-Mer le 29 octobre).

### 2/DEMANDE DE LA CARA D'UNE EXTENSION DE 30 ANS DU REJET EN MER AU PUIXS DE L'AUTURE

\*Avis défavorable du conseil municipal de Saint-Palais à la demande d'extension (6 novembre 2018)

\*Le délai qui reste (6 mois) nous semble très court pour prendre une décision qui obère les 30 années à venir.

\*Les informations à la base de l'autorisation actuelle ne sont pas disponibles ; il faudrait disposer du rapport courantologique de SOGREAH et savoir s'il prend en compte la dilution du panache et le rôle du vent dans sa dérive. Il ne serait pas raisonnable de renouveler pour 30 ans l'autorisation de rejet sans réévaluer les spécifications de l'émissaire, son ajustement aux volumes émis et évaluer sur ces bases le budget requis pour son amélioration. C'est une des clés du problème.

# Le recyclage du béton, une alternative aux granulats naturels

Le BTP utilise en France 330 millions de tonnes de granulats par an pour la construction et l'aménagement du territoire. Trois sources alimentent ces besoins : 2300 carrières terrestres, 400 sites de recyclage et une vingtaine de sites marins, concessions ou permis de recherche, en Manche et Atlantique.

Le réutilisation des gravats issus de la démolition est une alternative à l'exploitation des ressources naturelles même si cette filière de recyclage ne peut pas couvrir 100 % des besoins.

Le BTP produit 230 millions de tonnes de déchets par an dont 80 % de déchets inertes : terre, béton et maçonnerie. Auparavant destinés à l'enfouissement, ces gravats peuvent se recycler. Le tri est une opération essentielle puisque les plâtres, bois, ferrailles et plastiques doivent être séparés des bétons et maçonneries. Puis les blocs de béton sont broyés, criblés et lavés, afin de retourner à l'état de sable et de graviers de différents calibres selon l'utilisation voulue : VRD (bordures, voiries, réseaux, drainage), gros œuvre (fondations, poteaux, poutres, dalles), second œuvre (mortier, enduit dégrossi, chapes) ou espaces verts (allées, maçonneries, pavés). Des recherches sont en cours pour étendre l'emploi des granulats recyclés aux mêmes utilisations que le béton primaire.

La fraction non recyclable, éléments trop fins comme la terre ou les cailloux, est réintroduite dans des carrières désaffectées pour tenter de reconstituer l'environnement antérieur à l'exploitation, agricole ou à intérêt écologique par exemple.

Ces processus, recyclage et valorisation, sont dans l'esprit de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte.

En France 25 millions de tonnes/an de granulats recyclés sont utilisées soit 6 à 7 % du total de la production toutes ressources confondues. L'objectif des pro-



Le BTP produit 230 millions de tonnes de déchets par an

ducteurs est d'atteindre 30 millions de tonnes par an en 2020 (UNPG).

Le recyclage industriel a un coût alors que les granulats naturels sont offerts par la planète !

Mais le bilan environnemental n'est pas le même pour les côtes et les fonds marins, en considérant aussi l'utilisation non négligeable d'importants volumes d'eau douce pour le dessalage.

Une volonté politique de recherche pour la valorisation des déchets en permettant de baisser les coûts pour les entreprises est une alternative urgente.

\*UNPG Union Nationale des Producteurs de Granulats. « Bilan et perspectives octobre 2016 » « Données 2016 »

\*SMA Société Mutuelle d'Assurances (risques financiers des entreprises du BTP pour la garantie décennale) « Utilisation de granulats recyclés dans les travaux publics 2017 »

# Assemblée générale

## samedi 30 juin 2018 salle Jean Gabin à Royan

La présidente remercie les adhérents présents et les élus : M<sup>mes</sup> Joly vice-présidente de la CARA, Delaunay suppléante (député 17), Sage députée de Polynésie Française (de passage en Médoc) et Baratte conseillère municipale représentant M. Decourt maire de Meschers ; M. Simian député 33, M. Bouffard maire de Saint-Georges-de-Di-donne, M. Filoche adjoint représentant le maire de Royan.

Sujets abordés : -

### EXTRACTION DES GRANULATS : historique et actualités du projet

13 millions de m<sup>3</sup> de sable seraient extraits en 30 ans soit 430 000 m<sup>3</sup> par an devant Bonne Anse. **En 2014** : avis favorable de la commission d'enquête assorti d'une réserve. **En 2015** : envoi du dossier Matelier par la Préfecture de Charente Maritime au ministère de l'Écologie. **En 2016** : avis défavorable du PNM sur la demande d'autorisation d'ouverture des travaux miniers. **En 2017** : l'arrêté ministériel de B. Lemaire rejette la demande de concession minière. Les porteurs du projet déposent un recours

contre l'arrêté ministériel auprès du tribunal administratif de Poitiers. **11/01/2018** : Estuaire pour Tous dépose un mémoire en soutien de l'État. **21/06/18** : le tribunal annule l'arrêté ministériel de 2017 et enjoint au ministère de réexaminer la demande de concession dans un délai de 6 mois. Décision fin 2018. Benoît Simian va saisir le ministre et suivre la procédure de près. Régine Joly propose de rédiger et de faire voter une motion qui sera envoyée au ministre de l'Économie. Motion votée à l'unanimité des présents et représentés. En voici la première version : « *Les adhérents d'Estuaire Pour Tous et les élus locaux présents ou représentés réunis en assemblée générale le 30 juin 2018 décident d'apporter tout leur soutien au ministère de l'Économie dans sa décision de rejeter la demande de concession au banc du Matelier en Charente-Maritime. Avec le soutien de ces élus locaux présents du Pays Royannais et du Nord-Médoc, ils pensent indispensable que le ministère fasse appel de la décision prise le 21 juin 2018 par le Tribunal administratif de Poitiers.* ».

### QUALITÉ DES EAUX

Pollution chimique des eaux : Nous travaillons avec le Smiddest, le Sage, la CLE, et le PNM qui a donné un avis favorable au sujet du dragage de l'estuaire avec huit réserves et sept prescriptions. Assainissement à Saint-Palais : Vétusté des stations d'épuration et vétusté réseau d'acheminement des eaux usées. Un travail constructif est en cours (voir article). Huitres médocaines : La réinsertion des huitres est en très bonne voie.

### LA CLIN : COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE

Nous avons renouvelé notre demande (nouvelle composition avec l'élargissement du Plan d'Intervention à 20 Km). Notre collectif souhaite siéger à la CLIN pour travailler sur un financement autonome, les conséquences des rejets et pompages de la centrale du Blayais, le renouvellement de l'arrêté autorisant EDF à utiliser l'eau de la Gironde. Nous sommes toujours surpris que le SAGE et le SMIDDEST, gestionnaires de l'eau de l'estuaire, ne s'intéressent pas aux rejets de la centrale.

### ÉROSION MARINE :

Actions communes avec L'APSEM (Asso-

ciation pour la Protection de Soulac contre l'Érosion Marine) : courriers aux différents ministères et demande d'une étude de courantologie à réaliser par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) La dernière étude date de 1930.

### ÉROSION DANS L'ESTUAIRE :

Digues du Nord - Médoc sont en bon état, les travaux nécessaires ayant été entrepris par le Conseil général puis le Conseil départemental de Gironde. Érosion à Talmont : remparts à consolider et non l'église. Projet : enrochement naturel des 170 m menacés pour un coût d'env. 1,5 million d'€. Financement : Région, CARA, Département, fonds européens et éventuellement financement participatif.

### LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS L'ESTUAIRE :

Estuaire pour Tous est favorable aux énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolienne, hydraulique et hydrolienne) et souhaite l'application des principes de la loi de programmation énergétique votée en 2015.

### LE PROJET ÉOLIEN DU BLAYAIS

Initié en 2014 (étude de faisabilité et rencontre avec des acteurs locaux). 30 à 40 éoliennes sur une zone d'étude d'environ 120 Km<sup>2</sup> répartie sur : Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Disant-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac et Saint-Thomas-de-Conac, Anglade, Braud-et-St-Louis, Saint-Ciers-sur-Gironde, et Saint-Androny. Présentation du projet prévue fin 2018. La suppléante de Raphaël Gérard précise qu'il organisera une réunion publique. Notre collectif participera aux réunions d'information proposées.

L'estuaire pour tous  
Journal du collectif des deux rives

**Directeur de la publication** : Maryse Sinsout  
- **Rédaction** : le groupe journal du collectif des 2 rives- **Création et mise en page** : Christian Gasset - **Photographies** : Photos : GPMB, Catherine Haas, Monique Perthuis, Estuaire pour tous  
- **Impression** : Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

**Coordonnées** :  
**Gironde** : 06 37 15 09 28  
**Charente-Maritime** : 06 84 30 88 74

**L'estuaire pour tous**  
Le journal du collectif des deux rives  
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer  
<http://www.estuairepourtous.org/>

### Bilan des adhésions

en 2017 : 938 - au 30 juin 2018 : 857

### Bilan financier

Recettes : adhésions et dons : 7769,70 €

Dépenses : 14 451,46 €

Solde au 31/12/2017 : 30 370,05 €

### Élection du Conseil d'Administration

**Rive Droite** : se représentent Pierre Pinet et Jacques Gervais. Quatre nouveaux candidats : Michel Bouyat, Jean Baptiste Giral, Alfredo Tomas et Elisabeth Tomas (cooptés AG 2017).

**Rive Gauche** : se représentent Monique Chéruette, Christian Haas et Lailou Roucayrol.

Nouvelle candidate : Catherine Laval.

Tous les candidats sont élus. Un adhérent coopté Gérard Aymar (rive gauche).

### Élection du nouveau bureau à l'unanimité.

Présidente : Maryse Sinsout - vice-présidents rive gauche : Bernard Vinquoy et Jacques Martinet - vice-présidents rive droite : Alfredo Tomas secrétaire : Monique Chéruette secrétaire Adjointe : Nicole Badot trésorier Christian Haas trésorière adjointe : Monique Perthuis

**Le trésorier Christian Haas est à votre disposition pour toute info complémentaire au 06 19 30 10 22**